

Annonay, le 23 mars 2021

Nos réf. : GB AT/2021/01

Monsieur Christophe DELORD
Vice-Président délégué à l'Aménagement Durable
et à l'Urbanisme
ANNONAY RHONE AGGLO
La Lombardière – BP 8
07430 DAVEZIEUX

Objet : Avis CCI sur modification simplifiée n°2 du PLU de Davézieux
Dossier suivi par : Mathilde GEORGE

Monsieur le Vice-Président,

Nous avons bien reçu votre courrier du 17 mars 2021 sollicitant notre avis pour la modification simplifiée n°2 du PLU de Davézieux, et vous en remercions. L'objet de cette modification vise à libérer le foncier de l'Agglo en zone Ux (Urbain à vocation économique) occupé depuis des années par un groupe de gens du voyage, pour un projet prochain de dépôt de bus de l'agglomération dont les travaux débuteraient en septembre 2021. Les gens du voyage seront relogés dans des résidences démontables sur une parcelle voisine classée en zone agricole au PLU, appartenant également à Annonay Rhône Agglo, avec création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) sans atteinte excessive à l'agriculture. Étant donné l'intérêt général et l'urgence du projet, nous émettons **un avis favorable**.

Par ailleurs, nous savons vos efforts pour développer les ZAE (Marenton, La Boissonnette, ...) intercommunales à terme, mais de nombreuses entreprises notamment industrielles (Fichet, ...) souhaitent se développer dans le bassin annonéen, y créer des emplois et ont besoin de grandes parcelles à vocation économique de plus en plus rares. Pour éviter des délocalisations hors du département comme l'Ardèche en a connu auparavant, il devient aussi urgent et d'intérêt général de proposer ce foncier aux industries. Vous pouvez compter sur notre entier soutien pour relayer auprès de Monsieur le Préfet d'Ardèche et des administrations déconcentrées ardéchoises, le besoin de votre collectivité de bénéficier d'une véritable action de simplification administrative pour accélérer la mise à disposition des entreprises locales, de foncier économique prêt à l'emploi.

Vous en remerciant par avance, et restant à votre écoute, nous vous prions de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de notre parfaite considération.



Le Directeur Général
Luc VILLARET



Le Président
Jean-Paul POULET

Copie à : Gilbert COMTE (Élu CCI référent pour Annonay Rhône Agglo)

Délégation d'Aubenas : 24, Chemin la Temple - B.P. 215 - 07205 AUBENAS CEDEX

T. 04 75 88 07 07 - F. 04 75 33 07 07 - accueil-aubenas@ardeche.cci.fr

Délégation d'Annonay : Parc des Platanes - 38, rue Sadi Carnot - B.P. 185 - 07104 ANNONAY CEDEX

T. 04 75 88 07 07 - F. 04 75 33 07 07 - accueil-annonay@ardeche.cci.fr

Siege social : Chemin de Saint-Clair - 07000 Privas - SIRET : 130 014 004 00019 - CODE APE : 9411Z

www.ardeche.cci.fr - www.ardeche-tourisme.com